



# CONSEIL MUNICIPAL

## du 1<sup>er</sup> avril 2026

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : --- Votants : 27 En exercice : 27	<b>L'an deux mille vingt-six, le 1<sup>er</sup> avril</b> , à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b> .  <b>Étaient présents</b> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAUT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU.  <b>Étaient absents excusés</b> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU). <b>Assistait également au titre des services</b> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA. <b>Secrétaire de séance</b> : M. Bruno CHICOISNE. <b>Date de la convocation</b> : 26 mars 2026
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,  Le 8 avril 2026,  Publiée, le 8 avril 2026,  Notifiée, le 8 avril 2026.	
<b>Délibération n°260401_16</b>	<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b> <b>Désignation d'un représentant de la Commune auprès du CIS (Centre d'Incendie et de Secours) de MESANGER</b>

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la Commune auprès des pompiers de MESANGER. Ce représentant serait amené à participer aux réunions et assurer le lien entre la Commune et les sapeurs-pompiers.

M. Bruno GOHIN se porte candidat.

Madame le Maire demande si d'autres élus se portent candidats.

**Après avoir entendu cet exposé**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-2 et L2121-29 ;**  
**Considérant la présentation faite ;**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :**

► **DÉCIDE** que la nomination d'un représentant de la Commune auprès du CIS de Mésanger se fera par un vote à main levée

► **DÉSIGNE** M. Bruno GOHIN en qualité de représentant de la Commune auprès du Centre d'Incendie et de Secours de Mésanger.

Bruno CHICOISNE  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture  
044-214400962-20260401-DCM20260401\_16-DE  
Reçu le 08/04/2026